

Appel à communiquer

Colloque *Traces et signatures*

Bordeaux, 22-23 octobre 2026

L'université de Bordeaux accueillera les 22 et 23 octobre 2026 la deuxième édition du colloque biennal organisé par le réseau *Traces*, initié à Nancy en octobre 2024.

Le colloque de 2024, "Traces et écriture à et pour l'école", proposait de convoquer le concept de trace, rarement interrogé en éducation et formation à l'enseignement, pour questionner les pratiques scolaires. Il a alors été proposé un détour par des champs de recherche mobilisant le paradigme indiciaire. Selon l'historien Carlo Ginzburg (1989), ce paradigme est en effet employé dans les contextes variés de la cynégétique, de la divination ou de la sémiotique et peut fonctionner comme un modèle épistémologique pour les sciences humaines : le droit, la médecine, l'historiographie, la paléographie, la paléontologie, la graphologie, la philologie, la linguistique, les sciences naturelles, la génétique textuelle. Ce colloque s'est concentré sur la notion de trace écrite y compris numérique en mobilisant la trace comme vestiges, documents et archives (Maingueneau, 2002). Il s'est aussi attaché aux méthodologies d'analyse de la trace en lien avec les activités rédactionnelles : la critique génétique et la génétique textuelle, le champ de l'analyse de l'activité professionnelle.

Pour sa seconde édition, ce colloque interrogera plus spécifiquement la notion de signature entendue comme la trace d'une authentification, d'un geste graphique, de performativité ou d'individuation, à partir de quatre contextes différents, parfois enchevêtrés : l'espace urbain, la création artistique, l'environnement numérique et l'école. Au croisement de l'anthropologie, des sciences de la communication, des arts, des sciences du langage et de la didactique, ce colloque se penchera sur différents aspects ainsi que sur l'évolution de la notion de signature comme trace de l'auteur/créateur/approbateur de contenus, d'œuvres, de contrats... De quoi la signature est-elle la trace ? En quoi représente-t-elle une personne ou, au-delà, une institution, un groupe social ? Qui peut signer, à quels titres et dans quelles circonstances ? Qu'est-ce qui fait signature et sous quelles formes, dans les différents contextes étudiés ?

Le colloque de 2026 orientera les regards vers la trace valant signature.

Signature et paradigme indiciaire

Le travail fondateur de C. Ginzburg, faisant émerger l'importance du « paradigme indiciaire » en sciences humaines et sociales, montre que les études en SHS, appliquent une méthode proche de la sémiotique médicale, discipline commune à Conan Doyle, à Sigmund Freud et à Morelli, trois promoteurs de la méthode indiciaire ayant exercé dans des sphères différentes : l'art, la détection et la psychanalyse. C'est sur l'interprétation des traces que se fonde le modèle de la sémiotique médicale, qui permet de porter un diagnostic sur des pathologies qui échappent à l'observation

directe. Là est peut-être un des pivots de l'articulation entre trace et signature : comme l'indique Ginzburg (1989), « "déchiffrer" ou "lire" les traces des animaux sont des métaphores » (p.148). La trace laissée par un animal, qu'il s'agisse d'une odeur, de traces de pas, de poils ou de plumes pris dans un rêt, est involontaire et incidente. Venant d'un individu singulier, elle vaut, souvent, comme indice de la présence d'une espèce. À ce type de trace, l'humain ajoute des œuvres : picturales, littéraires, plastiques ; exposées dans la rue, dans des livres, dans des musées, dans des écoles ; traces, cette fois, d'un ou de plusieurs individus qui en sont l'origine localisable et unique, d'où vient la notion de propriété intellectuelle. Là intervient la signature, signe dont une des fonctions est de parachever l'unicité de la production.

La réflexion de Ginzburg sur l'authentification des œuvres a permis de penser la notion de signature entre concrétude et abstraction. Elle a mis en évidence les différences de statut de la copie en littérature et en arts. Alors que nous considérons communément que différentes copies manuscrites d'une œuvre littéraire ancienne représentent également cette œuvre, tout comme son édition publiée, il n'en va pas de même pour les arts : en peinture, entre un original et sa copie, il existe dans la représentation commune une différence impossible à éliminer. La présence de la signature du peintre contribue à authentifier l'œuvre, mais elle peut être contrefaite et doit s'adoindre des spécificités graphiques. Morelli le premier a élaboré une méthode d'identification, fondée sur la récurrence de traits spécifiques.

Signature, paraphe, authentification

Une des spécificités de la signature comme trace est sa portée légale. Le Trésor de la Langue Française Informatisé définit la signature comme une « une marque spécifique, apposée par une personne sur un écrit afin d'en attester l'exactitude, d'en approuver le contenu et d'en assumer la responsabilité »¹. Cette définition empruntée au droit souligne « le caractère hybride de la signature, signe remarquable qui conjoint la fonction d'un nom propre – elle désigne un individu -, la force illocutoire d'un acte de langage – signer c'est faire-, et se comporte comme un déictique puisqu'elle fournit au scripteur un ancrage institutionnel » (Fraenkel, 2002, « signature », p. 530). Il peut aussi désigner un «ensemble de traits caractéristiques et reconnaissables permettant d'attribuer quelque chose à quelque chose ou à quelqu'un ». Quant au paraphe, il est tantôt un trait de soulignement ou d'ornementation de la signature à visée esthétique, tantôt une apostille, réduction de la signature à des initiales, valant visa, en particulier à visée juridique. On voit donc que le droit français accorde des effets importants à la signature, que ce soit en termes contractuels ou artistiques. Elle est la trace d'un engagement et un indice de la création. Inscrite au bas d'un contrat, elle scelle un engagement et officialise le document. En droit, la preuve absolue est en effet la preuve écrite, et le contrat passé devant notaire ou «sous seing privé» n'acquiert ses pleins effets que par la signature des parties.

La notion de signature est à relier à des traits spécifiques de la trace : difficile à déchiffrer, parfois illisible, elle est porteuse de singularité, de personnalisation. Manuscrite, elle contraste parfois avec les autres matériaux sémiotiques en présence, notamment le texte imprimé sous lequel elle est inscrite et dont elle est séparée par un blanc graphique. Inerte, elle se constitue en indice : elle révèle la dynamique du geste graphique, en même temps que le moment de la signature. Elle est ainsi présence énonciative et absence. Tracée instantanément, elle donne au texte le statut pérenne de document qu'elle contribue à officialiser. Elle contribue à l'authentification ou au marquage d'une œuvre ou d'une production.

¹ <https://www.cnrtl.fr/definition/signature>

Pour autant, l'absence de signature ne signifie pas l'anonymat : un texte écrit de la main de son auteur, une création graphique ou artistique, un style discursif idiomatique valent signature, la présence auctoriale se manifestant par d'autres indices. A l'inverse, on peut considérer que les productions générées par les intelligences artificielles sont caractérisées pour partie par une absence ou une imitation d'auctorialité. Cette auctorialité absente ou simulée favorise potentiellement le recours à ces productions par des utilisateurs qui se les approprient en les reprenant à l'identique ou en les adaptant à leur compte. Les indices liés à la signature, à l'auctorialité et la singularité gagnent ainsi à être considérés contextuellement et sous l'angle social, culturel et historique dans lequel ils prennent place et qu'ils révèlent ou auquel ils contribuent.

L'observation des discours et des productions sémiotiques circulant dans les différents contextes considérés par ce colloque permet de dégager des fonctions de marquage, d'expression identitaire singulière ou collective, d'appropriation ou de transformation d'un matériau préexistant. Des traces font signature, des acteurs construisent le marquage de leur identité et leur anonymat, jouent avec ce marquage ou le questionnent, que l'on se situe dans l'espace urbain (axe 1), dans la création artistique (axe 2), dans le recours au numérique (axe 3), dans l'espace scolaire et universitaire f (axe 4).

Le colloque *Traces et Signatures* s'organisera autour de **quatre axes de réflexion complémentaires** présentés ci-dessous.

Axe 1 - *Traces et signatures dans l'espace urbain*

La notion de trace est intrinsèquement liée à celle de lieu et d'espace : toute trace matérialise dans le présent la mémoire d'un geste passé. L'espace urbain représente ainsi un palimpseste où se superposent et se confrontent des écritures multiples, qui révèle une pluralité de pratiques : résistances militantes, présence créative, appropriations spontanées ou délibérées qui détournent les usages prescrits de l'espace public. Qu'elles relèvent d'un « droit à la ville » (Lefebvre, 1967) ou d'une forme de bricolage avec l'ordre imposé (De Certeau, 1990), ces marques sont souvent catégorisées selon leur légitimité qui distingue les traces institutionnelles (balisage routier, marquage-piquetage) des traces qui puisent par exemple dans le répertoire d'actions contestataires (Tilly, 1986) comme les graffitis et les collages qui rompent l'« ordre graphique » établi (Artières, 2013). Nous privilégions une définition plus située de ces traces dans la ville, considérées comme la matérialisation d'actes d'écriture (Fraenkel, 2007) en dialogue avec l'environnement urbain et social. Répondant à des motivations diverses (faire œuvre esthétique, installer un contre-pouvoir symbolique ou politique, se réapproprier l'espace public), les traces urbaines permettent plus généralement à l'individu ou au collectif d'inscrire sa présence dans différents lieux – les murs et les sols des rues, les façades d'immeubles, le mobilier urbain, les prisons, universités, espaces de sociabilité (bars, centres sociaux, squats)... Et ce faisant de signer ces lieux.

Cet axe invite ainsi à questionner les modalités d'expression multiples (Fraenkel, 2008) par lesquelles les acteurs urbains – collectifs militants, artistes, individus – signent leurs inscriptions dans l'espace urbain. Cet axe interrogera par exemple les différentes matérialités de la signature dans l'espace urbain – iconographique, manuscrite, QRcode, stickers – et les interactions possibles entre la signature et son lieu d'inscription. Il sera aussi l'occasion d'aborder les motivations des signatures urbaines, geste de revendication, de marquage territorial, ou d'une fonction mémorielle, entre autres. Cet axe explorera également les tensions et contradictions qui caractérisent la signature dans l'espace urbain,

prise entre le collectif qu'elle identifie et l'individu qui la trace, entre la volonté de rester anonyme et le besoin ou la possibilité d'être reconnu, ou dans des stratégies de détournements de la signature. Ces pistes d'analyse de la signature dans l'espace urbain n'étant pas exhaustives, les communications proposant d'autres approches seront les bienvenues. L'analyse de ces traces-signatures mobilise des concepts issus de plusieurs disciplines. Les communications pourront notamment relever du champ de l'anthropologie et de la sociologie urbaines, de la sémiotique, de la littérature ou de la linguistique de l'écrit.

Axe 2 - Traces et signatures dans la création artistique

Qu'il s'agisse de littérature, d'arts plastiques ou de musique, la signature est un élément central des œuvres, qu'elles soient exposées dans un musée, publiées dans des éditions plus ou moins luxueuses, jouées en public... Marque de la propriété intellectuelle d'une œuvre, la signature participe de son authentification sans toujours y suffire. Le règne, dans les arts, de la propriété des œuvres, ouvert avec la Renaissance (et ses techniques, notamment l'imprimerie), pourrait bien aller aujourd'hui vers son déclin : les productions artistiques de rue, les œuvres mises à disposition sur Internet, la création assistée voire totalement réalisée par les IA posent des questions d'auctorialité. Dans les époques anciennes, la notion d'auteur n'était pas stabilisée : les œuvres sortant d'un atelier d'artiste portaient le nom du maître mais ce dernier pouvait n'être que très peu intervenu sur le tableau ou la sculpture (Joubert et al., 2008) ; les œuvres littéraires circulaient dans différentes versions que les philologues continuaient de classer et commenter (Camps, 2015). Aujourd'hui, l'art s'expose sur les murs de nos villes, avec (Miss Tic) ou sans (Banksy) signature au sens de trace autonome indiquant le nom de l'artiste. Que leur nom soit présent ou pas, c'est le trait, la façon de grapher de ces deux artistes qui signent leur présence. On a assisté, entre les ateliers médiévaux et l'époque actuelle, à un renversement : alors que la signature pouvait fonctionner au Moyen-Âge comme un label d'atelier plutôt que de personne, elle devient aujourd'hui, dans certains contextes, superflue, du fait que les œuvres sont reconnues par les traits idiosyncrasiques des artistes. De manière similaire, dans le domaine littéraire, les auteurs des œuvres médiévales peuvent être inconnus, ou leur existence incertaine (c'est le cas jusqu'à Shakespeare) tandis qu'à l'époque actuelle, les auteurs jouent d'identités multiples (Pessoa, Gary en sont de récents exemples fameux), l'attribution d'une œuvre se faisant, comme en peinture, par l'examen de traits définitoires du style de l'auteur (Chepiga, 2008).

La question de la signature en art renvoie également à celle du caractère fini et autonome des œuvres. Au musée, l'œuvre d'art constitue un objet qui semble complet et autonome : l'institution y veille par un effort constant de présentation, de maintenance, de médiation (Glicenstein, 2009). Pourtant l'œuvre, y compris issue de l'époque moderne, est souvent arrivée au musée comme fragment, comme trace d'un travail et d'une démarche, porteuse d'une indétermination intrinsèque : masque d'Afrique subsaharienne arraché à son contexte matériel et social ; volet peint de polyptyque dont la partie mobilière a été négligée ; peinture abstraite sur plâtre qui se révèle être un fragment de maquette d'architecture. L'institution muséale est un dispositif conçu pour donner forme, sens et intelligibilité à ces traces ; l'objet n'a de sens que dans le contexte d'un usage régi par une sorte de mode d'emploi. Or l'objet est la trace d'une démarche plastique et le mode d'emploi est lui aussi à reconstituer : il est la trace d'un contexte social. Dans le monde numérique, le principe de plasticité du document (visuel ou sonore) qui porte l'œuvre (Cotte, 2004) ajoute de la complexité à l'identification d'un auteur (ou plusieurs) qui laisserait une trace authentifiante de son travail. Dans

ces cas d'auctorialité dégradée, voire vacante, à qui appartient-il de signer : l'artiste, l'institution, l'usager, la plateforme ? Peut-on les considérer comme coauteurs, non de l'œuvre, mais de l'œuvre en fonctionnement ?

Dans le domaine de la littérature, l'étude génétique des textes se fonde sur des traces de processus d'écriture : l'analyse des manuscrits laissés par les écrivains ou les artistes. Cette approche critique consiste à examiner les différentes étapes de création d'un texte : esquisses, corrections successives, remaniements. L'ensemble de ces traces révèle, selon les œuvres et leurs créateurs, qu'un texte émerge d'un processus de construction plus ou moins long mais toujours mouvant, mettant en jeu "une instance écrivante, tendue entre le vécu et la forme et qui parcourt cet espace de tensions par le sillage de la plume. » (Hay, 2002, p. 55). Une telle analyse permet de replacer l'œuvre au cœur du processus concret dont elle est issue, c'est-à-dire à la fois d'élaborer des typologies de ces processus et d'examiner la manière spécifique dont chaque auteur s'en saisit. Ce double aspect paradoxal permet de définir ce qui se constitue en signature dans l'ensemble des traces matérialisant les faits saillants du processus rédactionnel, témoins d'une singularité, d'un mode rédactionnel, d'un style personnel.

Les propositions répondant à cet axe pourront ainsi traiter des traces et de la signature sous des angles différents : mise en avant de l'évolution historique d'un domaine artistique, comparaison de plusieurs domaines ou artistes, interrogation sur l'auctorialité, étude du poids du contexte socioculturel ou d'usage, analyse du processus de production et de fonctionnement en usage, analyse des caractéristiques du support et de l'espace de création (notamment dans le monde numérique).

Axe 3 - Traces et signature à l'ère du numérique et de l'Intelligence Artificielle générative

Dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, les traces sont objets de plusieurs questions centrales, en lien avec les technologies numériques. Les traces sont à la fois l'origine et la finalisation de l'information dans les systèmes numériques, puisqu'elles forment les données (data) à la base de l'information et caractérisent ce qui reste de l'information quand elle est exploitée par un système ou consignée dans un document. Les données (data), dont la dénomination est critiquable épistémologiquement, puisqu'il s'agit en réalité de capta (Leleu-Merviel, 2016), représentent la trace transformée dans un système informatique d'un phénomène capté. Elle est collectée intentionnellement, même si c'est par un système automatisé, et traitée par la machine. Les données sont en soi des signatures de phénomènes qui vont devenir une information. À l'autre extrémité du cycle de vie de l'information, celle-ci, quand elle est entrée dans les plateformes, devient une trace difficile à effacer. Si bien que le droit a pris en compte cette question de la traçabilité et de l'anonymat en imposant un droit à l'oubli, mais aussi une obligation de signature électronique dans certaines situations.

Dans cette perspective, la trace est une empreinte qui constitue bien une signature, parfois intentionnellement choisie par les acteurs dans le cours de leurs activités, le plus souvent captée de façon invisible, comme signature comportementale et calculée (Cardon, 2015), modelée par les systèmes et traitée par des algorithmes. Louise Merzeau (2013) a proposé des réflexions fines sur cette question de la relation entre trace numérique et inscription de l'identité, particulièrement autour des réseaux socio-numériques. Les traces-signatures peuvent être morcelées et rendues invisibles mais cependant efficaces par des techniques comme la blockchain et la cryptographie

(Doueihi, 2011). Elles peuvent aussi totalement échapper aux acteurs/auteurs dans les systèmes d'intelligence artificielle qui moissonnent des données, résultats de créations et de productions intellectuelles, en effaçant toute possibilité de signature donc de reconnaissance de l'auctorialité énonciative, par des mécanismes d'exploitation capitaliste de la connaissance. Dans les usages quotidiens ou scolaires, le résultat est la disparition de la possibilité de signature, autant pour l'auteur dont les productions ont été moissonnées et pillées, que pour les utilisateurs des systèmes d'IA génératives qui peuvent signer des productions sans que l'origination des données soit possible. Le lien entre trace et signature est donc une question importante pour l'éducation critique à l'information.

Les propositions dans cet axe pourront interroger, notamment, le rôle des données dans la constitution de traces-signatures intentionnelles ou pas, les modalités de construction, de transformation et de destruction de l'identité numérique et de l'auctorialité à travers les traces déposées ou collectées par les plateformes et les dispositifs socionumériques. Les questions liées à l'éducation aux médias et à l'information pourront aussi être soulevées autour de l'évaluation de l'information et de la place qu'y tient la signature.

Axe 4 - Traces et signature dans le cadre scolaire, de l'école à l'université

La différence entre enseignement scolaire et universitaire est juridiquement traduite dans la reconnaissance d'un droit d'auteur complet pour les enseignants-chercheurs, amputé voire inexistant pour les autres enseignants, dont l'auctorialité des productions est transmise à l'institution scolaire. Cependant, les écrits professionnels produits ordinairement en contextes scolaire et universitaire (cours, fiches de préparation, leçons...) ne sont pas de nature à porter des marques d'énonciation personnelle. Si, dans l'enseignement supérieur, les supports de cours (diaporamas, syllabus...) peuvent porter le nom de leur(s) auteur(s), nombre d'écrits ne sont pas signés : inscrits dans un cadre didactique et pédagogique de référence, copiés, dictés ou pris en notes, ils sont en effet ajustés, reformulés, au gré de l'activité dialogique d'enseignement-apprentissage.

En contexte d'enseignement-apprentissage, c'est la correspondance des écrits avec les attendus d'un lectorat multiple (élèves, parents, inspecteur...) qui prime sur toute signature. Pourtant, les documents scolaires ou de formation peuvent donner accès à des traces singulières de l'activité professionnelle, de la modélisation en actes (Garcia-Debanc, 2021) ou de la sédimentation des pratiques (Schneuwly et Ronveaux, 2021). Ainsi, un corpus de traces écrites (notamment scolaires) recueillies dans une même classe suffit à reconnaître la "patte" enseignante : choix de mise en page, organisation des contenus, types d'annotation des copies, équilibre entre propos enseignant et place accordée aux élèves semblent signer les traces écrites. En outre, ces écrits donnent à voir des signes singuliers : ratures apprenantes, codes couleurs enseignants par exemple, permettant de repérer des gestes, des choix au prisme desquels des personnes sont identifiables.

Les traces scolaires, en particulier brouillonnantes et rassemblées en corpus, peuvent refléter un parcours d'apprentissage et ainsi signer des procédures apprenantes, mobilisables dans une perspective d'éducation inclusive (Promonet, 2019). Au-delà de la signature, il s'agit de permettre la construction de sujets apprenants (Daunay, 2011), de sujets lecteurs, scripteurs, énonciateurs, à même de se développer, de se réaliser en tant qu'individu. A ce titre, on peut s'interroger sur la place faite à la dimension idiosyncrasique de l'écriture (Fabre-Cols, 2000 ; Doquet, 2007 ; Kervyn, 2025) à l'école et en formation, outre les enseignements plus normatifs et transversaux. De fait, en contexte

scolaire et universitaire, la question de la signature engage la question de l'équilibre entre cadre prescriptif et personnalisation des productions écrites, en lien avec la préoccupation d'atmosphère (Bucheton et Soulé, 2009), d'éthos (Amossy, 2002) de l'apprenant. Des travaux scientifiques ont souligné le fort enjeu du positionnement énonciatif des auteurs d'écrits d'apprentissage et de formation, notamment dans les mémoires de master (Delarue-Breton, 2014, 2022 ; Dolignier, 2024), concentrant leur réflexion sur l'auctorisation (Maingueneau, 2009) et pensant l'accompagnement des apprentissages allant du sujet écrivant vers un positionnement lui conférant un statut auctorial, une signature. Si chaque écrit porte la trace de celles et ceux qui les composent, reste à déterminer précisément le statut auctorial des contributeurs et contributrices de tels écrits. Penser la trace écrite (scolaire ou universitaire) comme signature revient à questionner les scripteurs sur l'autorité qu'ils y exercent. C'est l'auctorialité non seulement enseignante mais aussi apprenante qui se manifeste comme signature et qui s'acquiert via un enseignement dont les modalités sont à interroger.

L'activité de l'apprenant comme de l'enseignant ou du formateur pourra ainsi être interrogée, dans cet axe, sous l'angle de la signature et de ses diverses manifestations, en lien avec l'auctorialité, le développement de sujets acteurs et les modalités d'enseignement ou de formation les plus à même de favoriser ce développement. Les contributeurs pourront par exemple aborder la notion de signature symbolique de l'enseignant à travers ses écrits préparatoires, ses annotations sur les copies ou encore ses inscriptions au tableau dans leur forme provisoire ou institutionnalisée dans les cahiers, classeurs et autres supports formels. La signature des apprenants dans leurs énoncés pourra aussi être envisagée dans son évolution au fil de la scolarité, quant à la manière dont elle éclaire l'inscription dans un cheminement singulier et social. Il sera intéressant de l'aborder également dans différentes disciplines scolaires.

Les propositions de communications pour cette deuxième édition des colloques *Traces* s'inscriront dans des champs disciplinaires variés intéressés par le concept – dont l'anthropologie de l'écriture, les sciences du langage, les sciences de l'information et de la communication, les arts et la littérature, la didactique, la sociologie, la philosophie. Elles pourront porter sur des espaces et des objets divers – graffitis, collages, manuscrits, productions numériques, copies d'élève, diaporamas d'enseignants, etc. Les différents champs et axes de recherche du colloque contribueront à répondre à plusieurs questions plus générales liées à la signature, parmi lesquelles : de quoi la signature est-elle la trace ? De quoi, de qui les traces écrites se font-elles empreinte, marque, signe ? Qu'est-ce qui fait ou non signature ? A quelles conditions une trace devient-elle signature ? L'absence de signature fait-elle trace ? Quelle valeur est accordée à la signature ? Peut-on établir des pratiques de (la) signature ?

Modalités de contribution

Deux types d'interventions sont possibles :

- **Communication individuelle** : 3000 à 4000 signes (espaces compris),
- **Symposium réunissant de 3 à 5 interventions** : texte de présentation de 2000 signes maximum + propositions de communication de 3000 à 4000 signes chacune.

Les soumissions accompagnées d'un titre (180 signes maximum espaces compris) et d'une bibliographie de 5 références maximum devront préciser l'axe dans lequel elles s'inscrivent, le nom

des communicant.e.s et leurs institutions de référence, et permettre au comité scientifique de repérer l'objet précis de la réflexion, le cadre théorique, la problématique et la méthode adoptés.

Les propositions de communication seront déposées avant le 16 mars 2026 sur l'espace *Sciencesconf* du colloque : <https://traces-2026.sciencesconf.org/>

Références bibliographiques

- Amossy, R. (2002). Ethos. Dans P. Charaudeau et D. Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*. Seuil, 238-240.
- Artières, P. (2013). *La Police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique 1852-1945*. La Découverte.
- Bucheton, D. et Soulé, Y. (2009). Les gestes professionnels et le jeu des postures de l'enseignant dans la classe : Un multi-agenda de préoccupations enchaînées. *Éducation & didactique*, 3(3), 29-48. Cairn.info. <https://doi.org/10.4000/educationdidactique.543>
- Camps, J.-B. (2015). Copie, authenticité, originalité dans la philologie et son histoire. *Questes*, 29, 35-67.
- Cardon, D. (2015). *À quoi rêvent les algorithmes : Nos vies à l'heure des big data*. Seuil.
- Chepiga, V. (2008) *L'attribution d'un style d'"auteur" : le cas GARY / AJAR. Méthodologies contrastées d'analyse (génétique, linguistique et statistiques)*. Thèse de doctorat, Université de Paris 3 et Université d'État de Saint-Pétersbourg.
- Cotte, D. (2004). Le concept de document numérique. *Communication et Langages*, 140, 31-42.
- Daunay, B. (2011). L'enfant, l'élève, l'apprenant en didactique du français. *Recherches en Didactiques*, 11, 49-66
- De Certeau, M. (1990). *Les arts de faire. Tome 1. L'invention du quotidien*. Gallimard.
- Delarue-Breton, C. (2014). Créativité, au(c)torisation et dialogisme : le mémoire de master MEEF, miroir de l'expérience psychique ? In : F. Neveu et al., *Actes du IVème Congrès mondial de linguistique française*. <https://doi.org/10.1051/shsconf/20140801109>
- Delarue-Breton, C. (2022). Mémoire de master et activité dialogique des enseignant·es en formation : le rôle central du questionnement. In C. Delarue-Breton, G. Simons, & D. Meunier (éds.), *Formation des enseignant·es et écrits réflexifs, écrits professionnalisants, écrits de recherche : quelles dynamiques ?*. Liège: Presses universitaires de Liège. <https://doi.org/10.4000/14dt2>
- Dolignier, C. (2024). Plagiat et auctorisation. L'Harmattan.
- Doquet-Lacoste, C. (2007) Promenade dans les bois du littéraire et d'ailleurs : les carnets des élèves en classe. In Dufays, J.-L. (éd.), *Enseigner et apprendre la littérature aujourd'hui, pour quoi faire ?*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, p. 213-222.
- Doueihi, M. (2011). *Pour un humanisme numérique*. Seuil.
- Fabre-Cols, C. (2000). *Apprendre à lire des textes d'enfants*. De Boeck/Duculot.
- Fraenkel, B. (2002). Signature. In : P. Charaudeau et D. Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*. Seuil. 530-532.
- Fraenkel, B. (2007). Quand écrire c'est faire. *Langage et Société*, 121-122. 101-112.
- Fraenkel, B. (2008) La signature : du signe à l'acte. *Sociétés & Représentations*, 25(1). 13-23.
- Garcia-Debanc, C. (2021). Configuration didactique, modèles disciplinaires en actes, conscience disciplinaire : validité et valeur heuristique de trois concepts de la didactique du français langue première. *Pratiques*, 189-190. <https://doi.org/10.4000/pratiques.9653>
- Ginzburg, C. (1989). *Mythes emblèmes traces* (traduit par M. Aymard, C. Paolini, E. Bonan et M. Sancini-Vignier ; 2ème édition 2010). Verdier.

- Glicenstein, J. (2009). *L'art : une histoire d'expositions*. PUF/lignes d'art.
- Hay, L. (2002) La Littérature des écrivains. Questions de critique génétique, Paris, Corti.
- Joubert, F., König, E., Pace, V. & Le Pogam, P.-Y. (2008). L'artiste au Moyen Âge. *Perspective*, 1, 90-110.
- Kervyn, B. (2025). *Réflexions en didactique de l'écriture et au-delà. Dans un va-et-vient épistémologique et pragmatique*. Synthèse pour l'habilitation à diriger des recherches. Université de Bordeaux.
- Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, 6, 1, 29–35.
- Leleu-Merviel, S. (2016). La signifiance canalisée par l'horizon de pertinence, des saisies aux agrégats via les données. *Revue des Interactions Humaines Médiatisées (RIHM) = Journal of Human Mediated Interactions*, 17, 107-139.
- Maingueneau, D. (2002). [Archive.In](#) : P. Charaudeau et D. Maingueneau (dir.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, 61-62.
- Maingueneau, D. (2009). Auteur et image d'auteur en analyse du discours. *Argumentation et analyse du discours*, 3. <https://doi.org/10.4000/aad.660>
- Merzeau, L. (2013). L'intelligence des traces. *Intellectica*, 59 (1), 115-135.
- Promonet, A. (2019). Trace écrite et apprentissage personnalisé, une piste didactique. *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, 86(2), 139-152. DOI : <https://doi.org/10.3917/nresi.086.0139>.
- Schneuwly, B. et Ronveaux, C. (2021). Une approche instrumentale de la transposition didactique. *Pratiques*, 189-190. <https://doi.org/10.4000/pratiques.9515>
- Tilly, C. (1986). *La France conteste, de 1600 à nos jours*. Fayard.